



Guide des interventions

Pour savoir comment le Syndicat mixte du PNR peut agir pour votre collectivité





Kamel Chibli

Président du Syndicat mixte du PNR

Ce guide s'adresse aux maires, délégués et élus du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises. Il a pour vocation de vous présenter l'offre de services proposée par le Syndicat mixte du PNR aux collectivités locales. Il se décline en quatre axes d'interventions reprenant chacun un code couleur : gouvernance locale et animation du territoire, aménagement et cadre de vie, gestion des espaces et résilience territoriale, qualité de vie et attractivité, gouvernance et animation du territoire. Chacun de ces sujets fait l'objet de fiches spécifiques.

Nous nous attachons, avec nos différentes propositions, à répondre au plus près des besoins et aspirations de vos collectivités. Solutions techniques, ingénierie spécialisée, montage financier... Notre objectif est clair : vous aider au maximum à réaliser vos projets de transition écologique, sociale et économique pour faire ensemble des Pyrénées Ariégeoises un territoire où il fait bon vivre et habiter, aujourd'hui et demain.

SOMMAIRE

1. Gouvernance locale et animation du territoire

- 1.1 Organiser, coordonner et financer des projets communaux
- 1.2 Valoriser les actions communales
- 1.3 Renforcer la connaissance du territoire et la participation citoyenne
- 1.4 Développer les liens de coopération transfrontalière

2. Aménagement et cadre de vie

- 2.1 Planifier l'urbanisme et gérer l'espace
- 2.2 Améliorer la qualité des paysages au quotidien
- 2.3 Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti
- 2.4 Aménager les espaces publics
- 2.5 Rénover et construire des équipements municipaux

3. Gestionnaire des espaces et résilience territoriale

- 3.1 Prévenir et anticiper les risques naturels
- 3.2 Agir sur le foncier agricole
- 3.3 Concilier les usages des espaces
- 3.4 Préserver et valoriser la biodiversité
- 3.5 Gérer et valoriser la forêt
- 3.6 Soutenir la transition énergétique et climatique

4. Qualité de vie et attractivité

- 4.1 Soutenir l'économie locale, le commerce de proximité et l'emploi
- 4.2 Favoriser la bonne santé des habitants
- 4.3 Garantir l'accès à une alimentation locale, de saison et de qualité



Organiser, coordonner et financer des projets communaux

Mesure de la Charte 2025-2040

1.1.3. Faire ensemble



Vos besoins

Vous avez un projet communal ? Vous vous questionnez sur les financements mobilisables ? Vous vous demandez quelles sont les étapes de la mise en œuvre du projet ? L'équipe du SMPNR vous apporte une ingénierie qualifiée et efficace pour mener à bien vos projets.



Nos solutions

Vous appuyer pour **définir et affiner vos projets** :

→ diagnostic, premières solutions envisageables, objectifs, calendrier...

Vous **soutenir pour préparer des appels à projets** sur les différentes thématiques du PNR (par ex. : alimentation, pierre sèche, urbanisme, etc.). Si vous êtes sélectionnés, vous bénéficierez ainsi d'un accompagnement privilégié

→

Vous **informer** ainsi que vos agents municipaux sur des sujets liés à l'environnement, au patrimoine, aux risques naturels, à la gestion forestière, à la santé, à l'alimentation, etc.

→

Vous aider à **identifier et mobiliser les différentes parties prenantes** du projet, notamment pour le financement

→

Vous appuyer pour **rechercher des financements** et répondre aux appels à projets (Europe, Etat, Région...)

→

Vous **apporter des conseils techniques** et les solutions possibles pour que votre projet aboutisse. Vous aider dans la rédaction et le suivi des marchés publics

→

Vous aider à **organiser la communication** sur votre projet avec les acteurs et les habitants : ateliers participatifs, réunions publiques...

→

Les agents du SMPNR peuvent **présenter l'offre de service** du Parc directement en mairie ou à l'occasion d'un conseil municipal

→



@Raphaël Kann

Contactez-nous !

Céline Arilla : c.arilla@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 07 88 67 30 47

Yannick Barascud : y.barascud@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 75 27 73 52

Elodie Roulier : e.roulier@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 45 75 31 13



Valoriser les actions communales

Mesures de la Charte 2025-2040

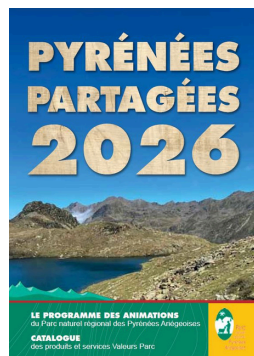


Vos besoins

Vous menez avec vos habitants de nombreux projets. Pourtant, il n'est pas toujours simple de les mettre en valeur. Vous cherchez des moyens de mieux faire connaître vos actions ? De mieux valoriser vos patrimoines culturels ou naturels ? De mettre en avant des dynamiques fortes au sein de votre commune ? Des actions de valorisation sont possibles pour nourrir une identité partagée, renforcer l'appropriation du territoire et soutenir la cohésion locale.

1.3.1. Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets

1.3.3. Préserver et valoriser les patrimoines



Nos solutions

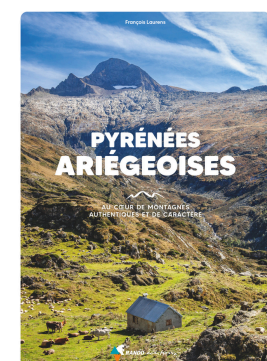
- ➔ Vous proposer de **participer au programme d'animations** "Pyrénées Partagées" chaque année regroupant les événements organisés par le PNR, ses partenaires et les professionnels du réseau Valeurs Parc
- ➔ Vous appuyer pour valoriser vos actions et **candidater à l'obtention de labels** (ex. "Engagé pour le végétal", "Ville et village étoilé"...)

➔ **Communiquer sur nos réseaux sociaux** sur vos actions et celles du PNR

➔ **Mobiliser la presse** sur vos actions et celles du PNR

➔ **Valoriser vos actions** auprès des partenaires : Etat, Région, Département, Parcs frontaliers...

➔ **Présenter vos projets** lors de visites, séminaires, voyages d'études...



➔ Vous appuyer pour **valoriser vos patrimoines culturels et naturels** (signalisation d'information locale, parcours de visite, panneaux d'information, etc.) : recherche de financements, définition de l'avant-projet, planification des travaux, lancement des marchés... (**cf. fiche 2.3.**)

➔ **Collaborer pour la publication d'ouvrages** valorisant les Pyrénées Ariégeoises (livres, guides touristiques, etc.)

Contactez-nous !

Jérémy Lemaire : j.lemaire@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 80 81 46 83



Renforcer la connaissance du territoire et la participation citoyenne

Mesures de la Charte 2025-2040

1.1.2. Développer les échanges avec les habitants

1.2.1. Eduquer, former, professionnaliser

1.2.2. Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain



Vos besoins

Changement climatique, santé, sécurité alimentaire, risques naturels... Vous êtes confrontés à des défis majeurs qui mettent à l'épreuve vos capacités d'anticipation et de réaction. Pour y faire face, il est indispensable que les habitants et les acteurs locaux s'approprient ces enjeux. Dans le même temps, des citoyens expriment une volonté forte de participation aux décisions locales. Vous avez donc besoin d'outils pour impliquer et associer les habitants, appliqués concrètement à leur cadre de vie et d'activité.



Nos solutions

- ➔ Proposer à vos établissements scolaires et acteurs éducatifs **des animations pédagogiques en classe ou sur le terrain** en lien avec les thématiques du PNR
- ➔ Mettre en place dans votre commune **des animations grand public** (Nuit de la chauve-souris, Nuit des étoiles...) valorisées dans le guide "Pyrénées Partagées" ([cf. fiche 1.2.](#))
- ➔ Améliorer le niveau de connaissance de votre commune via **des outils participatifs** comme Wikirenat, Wikipedra, l'application bouquetins, etc.
- ➔ Prendre en compte les **initiatives citoyennes** et réunir les conditions pour un dialogue apaisé
- ➔ **Soutenir les porteurs de projet** sur les thématiques portées par le SMPNR
- ➔ **Vous accompagner dans les concertations** que vous menez avec les habitants et acteurs locaux via des ateliers participatifs, des réunions publiques, des animations, etc.
- ➔ **Produire des données** et participer aux observatoires (inventaires, suivis, atlas...)
- ➔ Mettre en œuvre et partager des données cartographiques (système d'information géographique)



Contactez-nous !

Céline Arilla : c.arilla@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 07 88 67 30 47

Yannick Barascud : y.barascud@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 75 27 73 52

Elodie Roulier : e.roulier@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 45 75 31 13



Développer les liens de coopération transfrontalière

Mesure de la Charte 2025-2040

2.2.2. Structurer les coopérations transfrontalières et internationales



Vos besoins

Votre collectivité partage des défis communs avec les territoires andorrans et catalans frontaliers : préservation et valorisation des patrimoines naturels, culturels et des paysages, gestion de la fréquentation touristique, développement de l'itinérance, adaptation au changement climatique, gestion du risque incendie, valorisation des productions locales, implication de la jeunesse... La coopération transfrontalière est un levier pour créer ou renforcer des liens et trouver des solutions communes, notamment dans le cadre du Parc Pyrénéen des Trois Nations. Elle permet aussi les rencontres des habitants des deux versants pour nourrir une identité pyrénéenne partagée et stimuler les projets communs.



Nos solutions

- ➔ **Organiser des rencontres** et échanges transfrontaliers pour vos habitants, associations et producteurs : séjours de jeunes, rencontres transfrontalières, participation aux marchés et foires...
- ➔ Vous accompagner si vous avez des **projets transfrontaliers** et vous aider à renforcer et financer vos coopérations
- ➔ **Vous proposer des visites inspirantes** en Andorre ou en Catalogne pour identifier des partenaires et valoriser vos actions dans des réseaux nationaux et internationaux



Vous proposer des coopérations sur la fréquentation des espaces naturels, l'itinérance transfrontalière, la valorisation de la pierre sèche, la prévention et gestion des incendies, la valorisation de vos paysages et de votre ciel nocturne...



Vous intégrer dans des réponses à des **appels à projets européens** pour vous permettre de bénéficier de financements de coopération



 **Contactez-nous !**

Amélie Le Ster : a.lester@parc-pyrenees-ariegeois.fr ; 06 79 67 96 07



Planifier l'urbanisme et gérer l'espace

Mesure de la Charte 2025-2040

3.4.1. Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain



Vos besoins

Planifier l'urbanisme dans votre collectivité est un véritable défi. Il s'agit de concilier plusieurs objectifs : soutenir les activités économiques et touristiques, préserver les espaces agricoles, forestiers et naturels, valoriser et protéger le patrimoine, garantir l'accès aux services essentiels, accueillir de nouveaux habitants et dynamiser les centre-bourgs... Le tout en respectant les réglementations et en limitant l'artificialisation des sols. Pour relever ces défis, vous pourrez compter sur un accompagnement spécialisé afin d'élaborer des documents d'urbanisme de qualité, pensés pour répondre à ces enjeux et améliorer le cadre de vie des habitants.



@Pyrarwéens



Nos solutions

Vous appuyez dans l'élaboration et la mise en œuvre de la révision de vos documents d'urbanisme (PLU et PLUI) : diagnostic, conseils techniques, concertation, aide à la rédaction...



Vous **accompagner dans vos projets de revitalisation des centre-bourgs** et la requalification des zones d'activités : état des lieux, identification des outils disponibles, accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle...



Vous former ainsi que vos agents communaux aux questions urbanistiques et aux évolutions réglementaires



Vous aider dans la gestion économe de l'espace



Mettre en œuvre et partager des **données cartographiques** (système d'information géographique) ([cf. fiche 1.3](#))



@ANA-CEN Ariège

Contactez-nous !

Amal Beraïch : a.beraich@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 76 86 26 07



Améliorer la qualité des paysages du quotidien

Mesure de la Charte 2025-2040

3.1.1. Maintenir et renforcer la qualité des paysages



@Alain Baschenis



Vos besoins

Les paysages autour des lieux de vie évoluent très rapidement et peuvent être soumis à de nombreuses dégradations. Les “points noirs paysagers” (dépôts sauvages, réseaux aériens, publicité...) peuvent créer des tensions dans votre commune. Ils affectent le cadre de vie des habitants, l’attractivité, mais aussi l’identité et l’attachement au territoire. Pour faire face à ces atteintes, vous avez besoin d’outils pour agir et rendre les paysages du quotidien agréables à vivre et valorisant pour l’attractivité de votre collectivité.



Nos solutions



Vous **apporter un conseil paysager expert** dans vos projets et ceux concernant votre collectivité



Vous **aider pour les choix** les moins impactants pour les paysages en cas de projets d’envergure (antennes téléphoniques, projets ENR, infrastructures de transport énergétique et routières...)



Vous **accompagner pour faire retirer les panneaux publicitaires et les enseignes non conformes et pour les remplacer** par une signalisation d’information locale (SIL) efficace et de qualité



Valoriser les paysages et **l’image de votre commune**



Informer et former les acteurs aux sujets paysagers et à leurs évolutions

 **Contactez-nous !**

Laure Chevillard : l.chevillard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 75 35 06 79



Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti

Mesure de la Charte 2025-2040

1.3.3. Préserver et valoriser les patrimoines



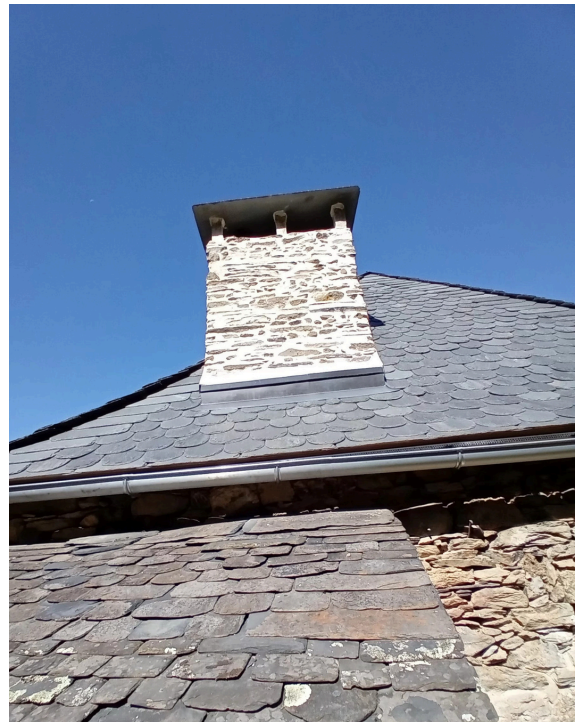
Vos besoins

Votre commune dispose d'un patrimoine bâti remarquable qui lui confère son caractère et son identité. Fontaines, lavoirs, orris... Autant d'éléments qui constituent un cadre de vie agréable pour les habitants et peuvent être des atouts pour l'image et l'attractivité de votre collectivité. Ce patrimoine demande toutefois d'être préservé, entretenu voire parfois restauré quand cela le nécessite.



Nos solutions

- ➔ Vous apporter un appui technique et financier pour la **restauration et la valorisation du petit patrimoine bâti** : lavoirs, fontaines, murets...
- ➔ **Mettre en œuvre** des actions pour restaurer, créer et promouvoir des ouvrages en pierre sèche
- ➔ **Soutenir la filière pierre naturelle** et son développement : formation des agents municipaux et des artisans, appui aux chantiers, financement...
- ➔ Mettre en place un **inventaire du patrimoine bâti** de votre commune
- ➔ **Mettre en place des actions de mise en valeur** du patrimoine de votre collectivité
- ➔ Vous apporter **un appui technique et financier** pour promouvoir l'utilisation de l'ardoise et de la lauze (dans les zones concernées)



 **Contactez-nous !**

Amal Beraïch : a.beraich@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 76 86 26 07



Aménager les espaces publics

Mesure de la Charte 2025-2040

2.1.1. S'adapter au changement climatique



Vos besoins

Les espaces publics sont des lieux d'échange et de partage qui doivent être conçus et renouvelés pour être adaptés aux besoins actuels et futurs. Le changement climatique se fait déjà sentir dans vos espaces publics qu'il s'agisse des cours d'école, des places de villages ou des rues. Vous pouvez avoir pour projet aussi de réaménager vos espaces publics pour répondre à d'autres défis : améliorer la sécurité, l'accessibilité, moderniser les espaces et, au final, améliorer le cadre de vie, la santé des habitants et le vivre-ensemble.



Nos solutions

Vous **mettre à disposition l'ingénierie du SMPNR** pour vos projets d'aménagement d'espaces publics : prise en compte des usages, accessibilité, désimperméabilisation, végétalisation...



Vous **appuyer** dans les différentes phases de votre projet : diagnostic, programmation, concertation, financement, suivi...



Vous accompagner pour **construire un plan de financement** et mobiliser les partenaires financiers



Aider à la **rédaction** des programmes et cahiers des charges au plus près de vos attentes et moyens



Proposer des **parti-pris de scénarios d'aménagement**



Communiquer et valoriser votre projet auprès des habitants (cf. [fiche 1.3](#))



Des ressources mises à disposition

4 fiches pratiques éditées par le SMPNR "Aménager des espaces publics adaptés au climat de demain"



Contactez-nous !

Laure Chevillard : l.chevillard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 75 35 06 79



Rénover et construire des équipements municipaux



Vos besoins

Vos bâtiments municipaux (écoles, mairies, salles des fêtes...) vous permettent d'offrir un service public de qualité aux habitants. Toutefois, vous pouvez rencontrer des difficultés pour rénover ou construire de nouveaux bâtiments fonctionnels, économes en énergie, peu coûteux, accessibles et adaptés au contexte local ainsi qu'au changement climatique.



Nos solutions

- ➔ **Vous accompagner dans vos projets** de construction, de rénovation, d'ameublement ou d'aménagement en utilisant du bois local et/ou la pierre naturelle : identification des ressources communales disponibles, rédaction des marchés publics...
- ➔ Vous apporter de la connaissance et **un appui technique** sur les matériaux et techniques de construction et de rénovation : pierre naturelle, ardoise, lauze, bois local...
- ➔ **Soutenir vos projets** de chaufferies ou réseaux de chaleur communaux fonctionnant au bois local (**cf fiche 3.6.**)
- ➔ **Vous orienter dans des solutions économes** (eau, énergie...) valorisant les savoir-faire locaux (artisanat) et les matériaux bio-sourcés
- ➔ Vous aider à **identifier et mobiliser des financements**

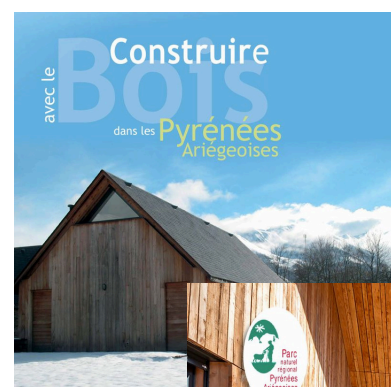
Mesure de la Charte 2025-2040

3.1.2. Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et aux enjeux du changement climatique



Des ressources mises à disposition

- "Utiliser le bois local pour les équipements publics dans les Pyrénées Ariégeoises"
- "Construire avec le bois dans les Pyrénées Ariégeoises"
- "Annuaire des professionnels du bois local"



 **Contactez-nous !**

Elodie Roulier : e.roulier@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 45 75 31 13



Prévenir et anticiper les risques naturels

Mesures de la Charte 2025-2040

2.1.1. S'adapter au changement climatique

3.3.1. Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion



Vos besoins

Les collectivités des Pyrénées Ariégeoises font face à de nombreux risques naturels (crues, incendies, glissements de terrain...) qui s'accroissent avec le changement climatique et l'évolution des paysages. L'enfrichement des terres accentue le risque incendie. Tempêtes et coups de vent impactent les arbres, la forêt et les infrastructures. Les fortes pluies provoquent des glissements de terrain et des inondations. Votre collectivité a donc besoin de solutions concrètes pour agir sur les milieux naturels et maintenir un équilibre entre paysages ouverts et forêts, afin de limiter les risques et renforcer la résilience du territoire.



Nos solutions



Réaliser et/ou accompagner vos **chantiers de restauration de milieux** : réouverture de milieux, restauration de zones humides, lutte contre les espèces envahissantes...



Vous appuyer pour réaliser des plans communaux de débroussaillage et mettre en œuvre les **obligations légales de débroussaillage** (OLD)



Mettre en place des contrats de longue durée avec les propriétaires et gestionnaires (agricoles, forestiers, gestionnaires de réseaux...)



Vous fournir des données de cartographie (système d'information géographique)



Utiliser l'outil Wikirenat pour **vous aider à identifier les sites dégradés** à restaurer



Vous former et sensibiliser les habitants aux principaux risques naturels et des solutions fondées sur la nature



Mobiliser des financements pour la réalisation de chantiers et coordonner leur mise en œuvre



 **Contactez-nous !**

Yannick Barascud : y.barascud@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 75 27 73 52

Camille Fleury : c.fleury@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 75 35 06 85

Elodie Roulier : e.roulier@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 45 75 31 13



Agir sur le foncier agricole

Mesures de la Charte 2025-2040

3.4.2. Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier rural

3.4.3. Définir localement la répartition souhaitée entre milieux ouverts et milieux fermés



Vos besoins

Le foncier est une ressource limitée. L'enfrichement des terres et l'artificialisation réduisent les terres agricoles disponibles alors même que le foncier est le socle de l'agriculture. Votre collectivité a donc besoin de solutions pour maîtriser l'évolution de son foncier, préserver ses terres agricoles, maintenir des exploitations agricoles viables et répondre aux besoins alimentaires locaux.



Nos solutions

- Vous accompagner dans l'élaboration de **stratégies foncières et agricoles** adaptées à votre collectivité
- **Vous apporter un appui technique** sur les sujets liés au foncier : diagnostic et états des lieux en lien avec les partenaires agricoles et foncier, préconisations, information de la population...
- **Réaliser des chantiers** de réouverture d'espaces dédiés à l'agriculture et à l'élevage
- Vous aider dans la mise en œuvre des **obligations légales de débroussaillage** (*cf. fiche 3.1*)
- **Participer à la coordination** entre les acteurs agricoles et votre collectivité
- Mettre en œuvre des mesures pour **aider les agriculteurs de votre commune** (mesures agro-environnementales et climatiques)
- Vous accompagner dans l'identification et la cartographie des **biens vacants et sans maître**, leur incorporation dans le domaine communal et leur valorisation.
- Accompagner la mise en place d'outils comme les obligations réelles environnementales ou les baux à clause environnementale afin de **garantir la vocation agricole de certains terrains dans votre collectivité**

 **Contactez-nous !**

Camille Fleury : c.fleury@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 75 35 06 85



Concilier les usages des espaces

Mesures de la Charte 2025-2040

- 3.2.2. **Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité**
- 3.4.4. **Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables**



Vos besoins

Vous avez besoin de mieux connaître les cadres applicables, les méthodes et outils pour réguler les différentes pratiques et diminuer les conflits d'usage. L'enjeu est de concilier la préservation de la biodiversité et du patrimoine avec le maintien d'activités économiques, touristiques et culturelles, le respect des propriétaires, la mixité des usages ainsi que le bien-être de la population.



Nos solutions

- ➔ **Déployer des Médiateurs Montagne** sur vos sentiers et sites fréquentés afin de sensibiliser les usagers au partage de l'espace, à la sécurité en montagne et au respect de la biodiversité
- ➔ **Vous appuyer dans vos stratégies d'aménagement local**, d'usage partagé des espaces ainsi que de gestion de la fréquentation
- ➔ **Vous accompagner dans la définition et la gestion des infrastructures** et des équipements de loisirs et de pleine nature
- ➔ **Vous accompagner sur le suivi des sujets agricoles** : aide au maintien de l'économie d'élevage en montagne (mesures agro-environnementales et climatiques, Natura 2000...)
- ➔ Vous conseiller dans la mise en œuvre de la réglementation relative aux **véhicules de loisirs à moteur**
- ➔ **Vous mettre en relation** avec les organismes compétents en cas de constats de pollutions, nuisances sonores...
- ➔ **Vous accompagner dans la transition** des activités de montagne en lien avec le changement climatique



 **Contactez-nous !**

Laure Letard : l.letard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 07 88 67 30 44
David Pasin : d.pasin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 75 35 07 87



Préserver et valoriser la biodiversité

Mesures de la Charte 2025-2040

3.2.1. Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux

3.2.2. Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité



Vos besoins

Votre collectivité bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable avec une grande diversité de milieux et probablement des espèces emblématiques. Cette biodiversité constitue un élément clé de l'identité des Pyrénées Ariégeoises, de la qualité de vie locale et de l'attractivité du territoire. Votre collectivité a donc besoin d'outils pour préserver et valoriser la biodiversité locale tout en maintenant les activités économiques, touristiques et agricoles essentielles au territoire.



Nos solutions

- Vous aider à connaître, gérer et valoriser votre patrimoine naturel avec **Natura 2000** : animation de Natura 2000 en accord avec vous, contrats agro-environnementaux (MAEC), contrats forestiers, contrats de restauration, réalisation des études d'incidence de projet sur les sites Natura 2000, actions d'éducation à l'environnement dans vos écoles...
- Vous conseiller dans la mise en œuvre des **obligations réelles environnementales** (ORE) : appui technique, identification des espaces stratégiques, rédaction des actes, accès facilité à des financements... (**cf. fiche 3.1**)
- **Produire et vous mettre à disposition des données** et vous informer ainsi que les habitants sur la biodiversité locale



- **Vous aider à valoriser** dans votre collectivité les espèces emblématiques pyrénéennes : expositions, animations, panneaux d'information...
- **Vous aider à concilier** préservation de la biodiversité et activités touristiques et économiques
- **Soutenir des sorties pédagogiques** et d'éducation à l'environnement (livrets "Un chemin, une école" ...)
- Vous accompagner dans la **préservation de votre ciel nocturne**

 **Contactez-nous !**

David Pasin : d.pasin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 75 35 07 87



Gérer et valoriser la forêt

Mesures de la Charte 2025-2040

3.5.1. Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique

3.5.2. Structurer une filière bois locale démondialisée sur laquelle le territoire a prise



Vos besoins

Votre forêt constitue une source de financement pour la commune, un patrimoine majeur, un refuge pour la biodiversité, un puits de carbone et une ressource économique peut-être encore trop peu exploitée. De nombreux phénomènes menacent toutefois nos forêts : le changement climatique, les incendies, la dégradation des sols ou encore l'impact des cervidés. Vous avez besoin d'outils pour mieux gérer et valoriser votre forêt ?



Nos solutions

- ➔ Vous apporter un appui technique pour la **gestion de votre forêt** et l'élaboration de stratégies forestières, en lien avec les organismes forestiers publics et privés
- ➔ **Vous accompagner techniquement et financièrement** dans vos chantiers forestiers
- ➔ Vous aider à résorber les points de blocage pour le **transport et la valorisation du bois**
- ➔ Vous aider à **recupérer les biens vacants forestiers** : état des lieux, définition d'une stratégie, accompagnement dans la procédure
- ➔ **Vous appuyer pour préserver** les îlots de forêts matures et forêts sénescences
- ➔ **Vous fournir des données** sur l'état des forêts
- ➔ Contribuer à la **formation des propriétaires** forestiers (publics et privés) sur votre collectivité
- ➔ **Vous accompagner dans vos projets** de construction, rénovation et aménagements en bois local (**cf. fiche 2.5**)
- ➔ Vous appuyer dans vos projets de **chaufferies ou réseaux de chaleur** communaux fonctionnant au bois local (**cf. fiche 3.6**)

Contactez-nous !

Elie Favrichon : e.favrichon@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 07 09 19 73

Raphaële Hemeryck : r.hemeryck@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 75 35 06 62

Elodie Roulier : e.roulier@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 45 75 31 13



Soutenir la transition énergétique et climatique

Mesure de la Charte 2025-2040

2.1.2. Devenir un territoire à énergie positive



Vos besoins

Les collectivités sont aujourd'hui au cœur de la transition énergétique. Pour vos bâtiments d'abord, vous cherchez à maîtriser au maximum votre consommation d'énergie pour limiter les coûts, diminuer l'impact environnemental et améliorer le confort des usagers des bâtiments été comme hiver. Si le développement des énergies renouvelables constitue un levier important, il peut aussi générer des tensions lorsqu'il modifie le cadre de vie, les paysages ou impacte la biodiversité.



Nos solutions

- ➔ **Vous orienter** vers des financements ou des opérateurs locaux dédiés aux énergies renouvelables
- ➔ Vous aider à faire émerger des **chaufferies ou des réseaux de chaleur** communaux fonctionnant au bois local ([cf. fiche 2.5](#))
- ➔ **Vous conseiller dans vos projets ENR** ou lorsque vous êtes sollicités pour des projets ENR, s'assurer de la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux dans les projets et dans leur acceptation locale
- ➔ Vous appuyer dans vos démarches de **concertation** autour des projets ENR
- ➔ **Participer à l'information et à la formation** des acteurs de votre collectivité (publics et privés) sur les enjeux environnementaux, paysagers et d'acceptation liés aux ENR

Contactez-nous !

Luce Rameil : l.rameil@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 08 91 48 35
Elie Favrichon : e.favrichon@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 07 09 19 73



Soutenir l'économie locale, le commerce de proximité et l'emploi

Mesure de la Charte 2025-2040

2.3.2. Soutenir et faire émerger des filières économiques, rémunératrices et écologiques



Vos besoins

Création de richesses, attractivité du territoire, emploi, qualité de vie, cohésion sociale... Le développement économique est essentiel pour les collectivités. Vous cherchez à maintenir ou à développer un commerce de proximité pour assurer à vos habitants l'accès aux services essentiels ? Vous voulez dynamiser votre centre-bourg et préserver des lieux de vie actifs ? Vous pouvez jouer un rôle essentiel pour soutenir et mettre en valeur les savoir-faire locaux et les produits de qualité issus du territoire.



@Raphaël Kann



Nos solutions

- ➔ **Vous accompagner dans vos projets** liés à l'économie locale, aux filières, au commerce et à l'artisanat de proximité : diagnostic, recherche de financements, formation-développement...
- ➔ Mettre en place et actualiser ensemble votre **Signalisation d'information locale** (SIL)
- ➔ **Valoriser vos marchés** de plein vent, vous accompagner pour stimuler ou rendre visible l'offre locale
- ➔ Faire le lien et **mobiliser les acteurs de l'économie** et des financeurs : intercommunalités, agences, administrations...
- ➔ Vous aider pour vos **projets d'épicerie locale**, de tiers lieu ou de commerce multi-services : études de marché, recherche de financements, recherche de locaux...
- ➔ Développer des outils pour **résorber la vacance commerciale** dans votre collectivité et installer des porteurs de projets
- ➔ **Développer la marque "Valeurs Parc"** en direction des professionnels de votre collectivité, pour valoriser leurs productions ou prestations (hébergements touristiques par exemple)
- ➔ **Accompagner la structuration de filières locales** (bois, lait, venaison, laine, pierre, végétal...) dans votre collectivité : structurer l'offre, la rendre visible et inciter les clients à consommer local
- ➔ Vous appuyer dans la **revitalisation de vos centre-bourgs** (cf. [fiche 2.1](#))

 **Contactez-nous !**

Céline Arilla : c.arilla@parc-pyrenees-ariageoises.fr ; 07 88 67 30 47
Elodie Roulier : e.roulier@parc-pyrenees-ariageoises.fr ; 06 45 75 31 13



Favoriser la bonne santé des habitants

Mesure de la Charte 2025-2040

1.3.2. S'ériger en territoire générateur de bonne santé



Vos besoins

Vous êtes un acteur majeur en faveur de la santé des habitants de votre collectivité. Vous pouvez vous mobiliser et agir directement face aux difficultés d'accès aux soins. Vos politiques publiques et vos actions, dans leur ensemble, peuvent aussi garantir aux habitants un environnement favorable à la santé : aménagement des espaces publics, qualité de l'air et de l'eau, mobilités, pratiques sportives, alimentation, réduction des pollutions, lutte contre le bruit, extinction lumineuse, qualité de l'habitat... Les leviers d'action sont nombreux.



Nos solutions

- ➔ Vous informer ainsi que votre population sur les questions de santé environnementale applicables à votre collectivité et aux "gestes simples"
- ➔ Mettre à votre disposition de l'ingénierie pour la conception et l'accompagnement de vos projets de santé environnementale : définition du projet, ciblage des publics, recherche de financements...
- ➔ Vous aider à définir une stratégie "santé environnementale" et former des élus référents
- ➔ Appuyer le programme d'action des contrats locaux de santé
- ➔ Mener des actions de prévention pour vous aider à limiter la propagation et les nuisances liées à certaines espèces : moustique-tigre, tique, ambrosie...

- ➔ Vous appuyer pour améliorer la qualité de l'eau et de l'air
- ➔ Lutter contre les espèces invasives défavorables à la santé (allergènes, etc.)
- ➔ Lutter contre la pollution lumineuse et sonore : perturbation de la qualité de sommeil, stress...
- ➔ Former et sensibiliser les élus, techniciens et habitants sur les enjeux de santé environnementale



 **Contactez-nous !**

Isabelle Cambus : i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 79 67 96 20



Garantir l'accès à une alimentation locale, de saison et de qualité

Mesure de la Charte 2025-2040

2.3.3. Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et de bonne qualité environnementale



Vos besoins

L'accès à une alimentation locale, de saison et de qualité est une motivation partagée par les habitants des Pyrénées Ariégeoises. Vous y contribuez notamment au travers de la restauration collective proposée dans les équipements communaux et intercommunaux (écoles, crèches, EHPAD...), mais aussi via les vins d'honneur, les cadeaux de fêtes de fin d'année, les repas des Anciens ou le portage de repas à domicile. Plus globalement, les politiques en faveur de l'alimentation que vous portez soutiennent l'agriculture locale, encouragent le développement économique et favorisent la bonne santé des habitants.



Nos solutions

- ➔ Vous aider à identifier et mettre en œuvre **des solutions concrètes pour l'approvisionnement** en produits bio, locaux et de qualité pour la restauration collective
- ➔ Proposer des actions pour **réduire le gaspillage alimentaire**, avec l'appui des services intercommunautaires de gestion des déchets
- ➔ **Vous accompagner dans vos projets** liés à l'alimentation : constitution du projet, conseil technique, recherche de financements, animation des acteurs...
- ➔ **Vous informer et vous former** aux enjeux alimentaires (ex : souveraineté alimentaire)
- ➔ Mener des actions de préservation du **foncier agricole** (cf. fiche 3.2) dans votre collectivité ainsi que de soutien au **commerce de proximité** (cf. fiche 4.1)
- ➔ **Développer la marque "Valeurs Parc"** en direction des professionnels de votre collectivité, pour valoriser leurs productions ou prestations (cf. fiche 4.1)
- ➔ Accompagner la **structuration de filières locales** (cf. fiche 4.1)
- ➔ Identifier avec vous si votre collectivité peut être labellisée « **Territoire bio engagé** » (portant sur la surface agricole bio et la restauration collective)



 **Contactez-nous !**

Camille Gaudin : c.gaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 86 29 98 48